MAIRIE DE CHAMPLAN
91160
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Essonne

Champlan, Le pré de Paris

FLASH INFO – VILLE DE CHAMPLAN

LETTRE DE M. LE MAIRE CHRISTIAN LECLERC À LA POPULATION

SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS

Champlan, le 3 avril 2020

Mesdames, Messieurs,

Notre pays et le monde entier affrontent actuellement une pandémie liée à un nouveau coronavirus, dénommé SARS-COV-2. Il n'existe actuellement ni vaccin ni traitement médical spécifique scientifiquement reconnu contre ce virus, vecteur du COVID-19. **C'est une maladie qui affecte surtout le système respiratoire et qui s'attaque principalement aux personnes âgées et vulnérables mais qui peut également nous toucher toutes et tous quels que soient notre âge et nos antécédents**. Face à cette situation et devant le caractère hautement contagieux de ce virus, le Gouvernement, sur instruction du Président de la République et avis du Conseil Scientifique, a imposé des mesures de confinement sans précédent à la population française depuis le 17 mars dernier jusqu'au 15 avril 2020. Ces mesures pourront être prolongées si la situation sanitaire l'exige.

Je tiens tout d'abord à vous apporter mon entier soutien pour affronter la crise sanitaire la plus grave depuis un siècle, source d'angoisses et d'interrogations diverses, pendant cette période de confinement, restrictive des libertés individuelles, qui nous touche toutes et tous dans nos vies personnelles, familiales et professionnelles. Je sais pouvoir compter sur vous et votre vigilance pour respecter toutes les mesures de précaution sanitaire ordonnées par le Gouvernement. **Elles sont absolument essentielles pour pouvoir sortir le plus rapidement de cette crise et bien sûr pour vous protéger, protéger vos proches ainsi que les personnes les plus fragiles.**

Je souhaite également vous remercier très chaleureusement d'avoir réalisé votre devoir citoyen en vous déplaçant pour voter le dimanche 15 mars 2020 dans le cadre des élections municipales. **Nous étions farouchement opposés à organiser ces élections dans de pareilles circonstances car elles étaient source de risques de contamination pour les électeurs, les élus et les agents communaux.** Pour toutes ces raisons, ce scrutin aurait dû être reporté après l'épisode de pandémie. D'ailleurs, au vu de la situation sanitaire du moment lors du premier tour, il était de toute façon certain que le deuxième tour ne pourrait avoir lieu la semaine suivante, alors à quoi bon ?

Nous avons en tout cas mis en place des mesures exceptionnelles de sécurité et de précautions sanitaires dans le bureau de vote, encore plus sévères que celles préconisées par le Gouvernement. **Mais le risque zéro n'existe pas.** Je remercie les personnes volontaires ayant exercé les fonctions d'assesseurs lors du dépouillement ainsi que les élus et les services municipaux qui ont tenu le bureau de vote. **Notre liste CHAMPLAN DEMAIN a été élue à cette occasion. Grâce à vous se tisse ce lien indispensable entre les Champlanais et les élus.**

D'ailleurs, comme vous le savez sûrement déjà, la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie COVID-19 a reporté l'installation des 23 nouveaux conseillers municipaux élus au 1er tour aussitôt que la situation sanitaire le permettra au regard de l'analyse d'un comité de scientifiques. La première réunion du conseil municipal se tiendra de plein droit au plus tôt cinq jours et au plus tard dix jours après l'entrée en fonction des conseillers municipaux. Nous vous présenterons la nouvelle équipe dès l'installation de ce futur Conseil Municipal.

Je tiens par ailleurs à vous apporter des informations factuelles concernant l'organisation exceptionnelle des services municipaux mise en place depuis plus de trois semaines pour affronter cette crise sanitaire. La gestion de la ville est assurée de manière continue et sereine en coordination avec les élus de l'équipe sortante que vous connaissez et à qui vous avez fait confiance en mars 2014.

Même s'ils ne sont pas encore entrés en fonction officiellement, les futurs conseillers municipaux s'impliquent déjà en tant que « bénévoles » pour renforcer notre efficacité et appréhender les difficultés du terrain, se préparant ainsi à prendre bientôt la relève...

En raison de l'état d'urgence sanitaire et pour limiter au maximum la propagation du virus, nous avons mis en place toutes les mesures pour assurer la protection de la population et des agents municipaux conformément aux recommandations gouvernementales.

Bien que la mairie et les services techniques soient fermés au public depuis le 12 mars, une partie des agents est mobilisée sur le terrain et en télétravail pour permettre de gérer la crise sanitaire et maintenir la continuité des missions obligatoires et essentielles de la ville. **Les services municipaux restent également joignables par téléphone et mail pour toute urgence administrative.**

Nous essayons d'être au maximum présents à vos côtés. **Vous avez connaissance d'une personne qui pourrait être en difficulté ou nécessiter notre attention ? Vous avez des besoins ou des questions ? N'hésitez pas à nous contacter ou à consulter le site Internet de la ville ! Nous essayons d'apporter au quotidien des solutions ou des conseils**.

Je tiens ici à saluer l'implication des élus et le comportement exceptionnel de nos agents communaux qui font honneur au service public et à l'intérêt général.

Hôpital Jacques Cartier de Massy

Je remercie chaleureusement et félicite tous les personnels volontaires (soignants, travailleurs sociaux, personnels des commerces alimentaires, caissières, agents de la propreté, chauffeurs/livreurs, agents de la sécurité civile, sécurité défense, pompiers, ambulanciers, personnels de la Poste et des services publics...) pour leur courage, leur professionnalisme et leur dévouement. Ils fournissent un travail indispensable au service de leurs concitoyens permettant ainsi de soigner les malades et de maintenir un approvisionnement de l'alimentation et des produits d'hygiène, aidant la population à surmonter au mieux cette crise sanitaire sans précédent, ou d'assurer votre sécurité et prise en charge sanitaire. A notre niveau, nous avons soutenu l'ensemble des personnels soignants de proximité en faisant dons de près de 1 500 masques FFP2 du stock de la grippe H1N1, 1 200 gants à **l'hôpital de Longjumeau, à l'hôpital Jacques Cartier de Massy, aux Pompiers de Palaiseau et ainsi qu'à nos médecins du cabinet médical, infirmières, Pharmacienne…**

Dans l'attente d'une délivrance qui n'arrivera pas avant de longues semaines de confinement, mais dans laquelle nous devons être exemplaires, nous pouvons déjà nous interroger et réfléchir à repenser la société autrement.

Nous voyons bien les limites de notre système sur le plan économique et stratégique avec notre perte d'autonomie et la délocalisation de nos savoir-faire, sources de dépendance extrême vis-à-vis d'autres pays.

VILLE DE CHAMPLAN

Que ce soit sur le plan humain et social avec la crise des gilets jaunes et les personnels soignants déjà fragilisés avec une France fracturée, ou **que ce soit sur le plan environnemental** avec le réchauffement climatique dû à l'activité humaine et à l'augmentation des gaz à effets de serre qui s'annonce bien plus dévastateur encore pour le vivant et dont il nous faut inverser la courbe au plus vite pour préserver les générations futures et la planète. **La crise sociale et la crise environnementale sont liées, il faut en prendre acte dès maintenant.**

Les grands équilibres sont rompus. Toutes ces erreurs, ces choix politiques qui durent depuis des décennies, auront coûté très cher à la société. Elles auront marqué à jamais tous les esprits et laissé des vides immenses autour de nous tous.

A la fin de cette crise, il ne nous faudra ni reproduire les erreurs du passé, ni mettre les bouchées doubles, pour tenter de rattraper le temps perdu pour réparer l'économie mise à mal et un mode de fonctionnement sociétal suspendus par la crise. **Il nous faudra au contraire prendre tous ensemble un nouveau départ pour engendrer une vie heureuse pour chacun et chacune d'entre nous et préserver notre héritage commun, ce bien le plus précieux qui nous permet de vivre : la santé, le respect de tous et le respect de la planète car ces éléments sont indissociables.**

Je vous adresse mes encouragements les plus sincères, de la patience et de la générosité envers ceux qui sont au combat pour nous tous et protégez-vous. Restez chez vous !

Bien Sincèrement,

Christian LECLERC
Maire de CHAMPLAN

Sapeurs-Pompiers de Palaiseau

Hôpital de Longjumeau

VILLE DE CHAMPLAN

INFORMATION VILLE DE CHAMPLAN

1) ORGANISATION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

La Ville a activé son **PCS (Plan Communal de Sauvegarde)**, qui permet d'organiser en cas de crise majeure, les actions essentielles et obligatoires pour assurer une continuité des services publics au regard des différentes missions et thèmes évoqués ci-dessous :

- Mise en place d'une **permanence téléphonique** et par mail pour la Mairie : au 01 69 74 86 60 ou contact-mairie@ville-champlan.fr, de 9H à 15H du lundi au vendredi, à l'exception du mercredi de 9H à 12H, fermé le samedi.
- Attention la mairie n'est pas en mesure de répondre aux questions des administrés relatives aux dérogations possibles à la règle du confinement qui relève de la seule compétence du Gouvernement. Consultez le site https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus à ce sujet.
- Pour toute question relative au COVID-19, **un numéro vert** répond à vos questions en permanence, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000. Attention, cette plateforme téléphonique ne dispense pas de conseils médicaux.
- En Mairie, **dépôt des dossiers papiers** dans la boite aux lettres située dans le sas d'entrée pendant les horaires de la permanence.
- **Mise à disposition dans le sas d'entrée et sous le kiosque d'affichage des attestations dérogatoires vierges** pour les personnes ne disposant pas d'une imprimante ou d'Internet et éloignés des outils informatiques. Dès le 6 avril, le Gouvernement met en place une attestation dérogatoire numérique.
- **Un service de garde** de la petite section au CM2 des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire (Etablissements de santé, sociaux et médicaux sociaux, gendarmerie, police nationale, sapeurs-pompiers… liste complète sur le site internet de la ville) est organisé en collaboration avec la commune voisine de Palaiseau et est assurée dans l'une de leur école. La Municipalité remercie particulièrement M. le Maire de Palaiseau et ses services pour cet accueil.
- **Permanence de l'état-civil** uniquement pour les actes de naissance, de décès. Contacter la Mairie avant toute visite.
- La Ville reste à l'écoute des problèmes et questions des Champlanais sur les créneaux horaires indiqués précédemment par téléphone ou mail.
- Pour rappel, jusqu'à nouvel ordre, **tous les espaces publics sont fermés sur la commune** (Ecoles, Accueil de Loisirs, Espace Jeunes, Conservatoire Municipal, Gymnase, Salons du Foyer Soleil, Clubs Bibliothèque, Peinture, Photo, Terrains de Tennis, Terrain de Foot, Relais Intercommunal d'Assistants Maternels, Salle Polyvalente, Parcs municipaux Gravelin et Boyer…).
- Mention spéciale **aux Professeurs du Conservatoire Municipal de Musique** qui mettent en place des sessions de cours de musique en ligne.
- **La Préfecture de l'Essonne** a pris un arrêté portant interdiction sur l'ensemble du Département, d'accéder aux parcs, promenades, berges de rivières et fleuves, lacs, plans d'eau artificiels et espaces forestiers relatif à la lutte contre la propagation du Covid-19. **L'accès aux différents Parcs Municipaux de la commune est interdit**.

2) ORGANISATION DES SERVICES TECHNIQUES

- Pour les services techniques**, permanence téléphonique** assurée de 8H à 15H du lundi au vendredi au 01 64 54 94 06.
- **Les services essentiels que sont la propreté et l'entretien d'urgence de la voirie et les petits travaux d'entretien du patrimoine s'organisent pour maintenir la qualité de service habituelle avec des règles de sécurité qui permettent de protéger chacun de nos agents.**
- **L'Astreinte Technique** (si urgence en dehors des horaires de la mairie 06 08 09 50 50) est joignable selon les modalités habituelles.

VILLE DE CHAMPLAN

3) POLICE MUNICIPALE

- La sécurité et la tranquillité publique sont assurées **par nos deux policiers municipaux** qui sont très présents sur le terrain. La Police Municipale reste joignable au 01 69 74 86 55 ou 01 69 74 85 83 ou si urgence seulement au 06 07 02 60 40.

- **La loi Covid-19 donne la possibilité aux policiers municipaux de contrôler et de verbaliser les infractions relatives aux mesures de confinement entrées en vigueur mardi 17 mars.** Et le texte durcit davantage les sanctions appliquées en cas de non-respect du confinement :

4) LIEN AVEC LES SÉNIORS ET LES PERSONNES LES PLUS FRAGILES

- **La continuité des Repas Portés pour les Séniors et l'accompagnement des plus fragiles est assurée**. La fabrication et la livraison à domicile des repas portés par les équipes de restauration de la ville pour les séniors et les personnes fragiles non autonomes prennent en compte les nouvelles demandes parvenues suite à la mise en place du confinement.
- **Nous avons envoyé un courrier le 23 mars 2020 à l'attention des Séniors de plus de 70 ans et des personnes les plus fragiles**, avec notamment **un questionnaire** pour savoir si certaines personnes rencontrent des problèmes d'approvisionnement (courses, pharmacie…) ou s'ils souhaitent nous faire part d'information ou d'un problème quelconque. Si vous n'avez pas reçu ce courrier, **vous pouvez contacter la ville au 01 69 74 86 60** ou par mail contact-mairie@ville-champlan.fr. Dans ce courrier, un numéro de portable est également communiqué pour nous signaler toutes informations importantes de la part des Séniors.
- Un nouvel accès est mis en place **au Foyer Soleil** afin que les personnes résidentes bénéficient d'un accès particulier au bâtiment, évitant ainsi le sas commun au cabinet médical, pour le moment les visites sont interdites.

Préparation des repas livrés aux séniors

Exemple de Menu proposés aux Séniors

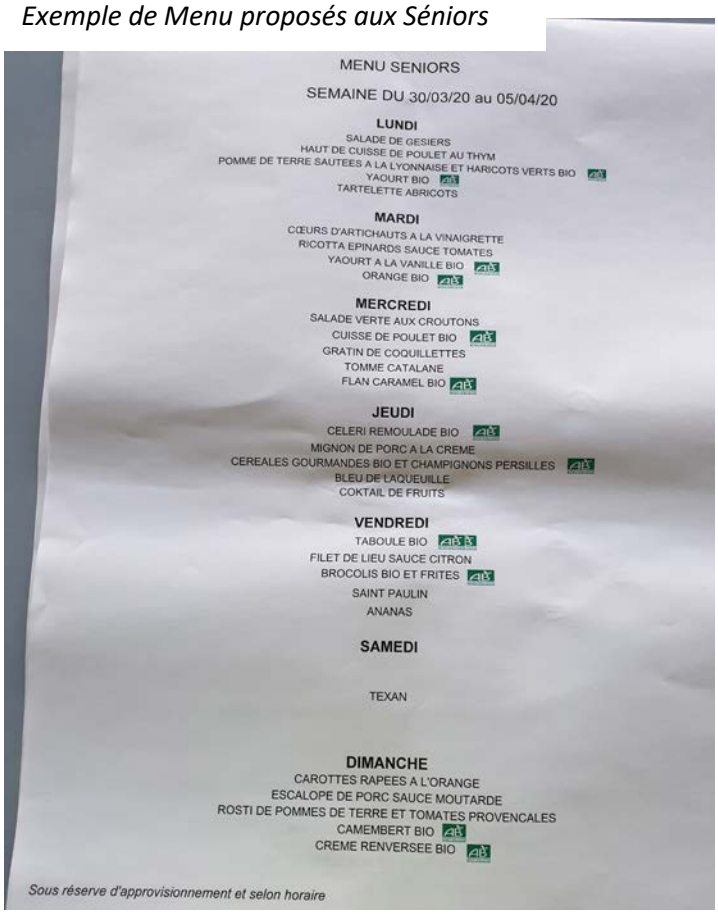

MENU SENIORS

SEMAINE DU 30/03/20 au 05/04/20

LUNDI
SALADE DE GESIERS
HAUT DE CUISSE DE POULET AU THYM
POMME DE TERRE SAUTEES A LA LYONNAISE ET HARICOTS VERTS BIO
YAOURT BIO
TARTELETTE ABRICOTS

MARDI
CŒURS D'ARTICHAUTS A LA VINAIGRETTE
RICOTTA EPINARDS SAUCE TOMATES
YAOURT A LA VANILLE BIO
ORANGE BIO

MERCREDI
SALADE VERTE AUX CROUTONS
CUISSE DE POULET BIO
GRATIN DE COQUILLETTES
TOMME CATALANE
FLAN CARAMEL BIO

JEUDI
CELERI REMOULADE BIO
MIGNON DE PORC A LA CREME
CEREALES GOURMANDES BIO ET CHAMPIGNONS PERSILLES
BLEU DE LAQUEUILLE
COKTAIL DE FRUITS

VENDREDI
TABOULE BIO
FILET DE LIEU SAUCE CITRON
BROCOLIS BIO ET FRITES
SAINT PAULIN
ANANAS

SAMEDI

TEXAN

DIMANCHE
CAROTTES RAPEES A L'ORANGE
ESCALOPE DE PORC SAUCE MOUTARDE
ROSTI DE POMMES DE TERRE ET TOMATES PROVENCALES
CAMEMBERT BIO
CREME RENVERSEE BIO

Sous réserve d'approvisionnement et selon horaire

5) DIFFUSION DES INFORMATIONS

- **Le site Internet** de la commune est régulièrement mis à jour, pensez à le consulter. Les informations concernant la ville et cette crise sanitaire y sont ajoutées. Connectez-vous sur le site Internet aussi bien depuis votre ordinateur que votre smartphone sur www.ville-champlan.fr

- La Ville de Champlan a mis en place **une page Facebook officielle** qui a pour but de diffuser des informations de façon immédiate. Nous vous invitons à suivre la page « VILLE DE CHAMPLAN » pour suivre les actualités.

- N'hésitez-pas à vous inscrire sur notre site Internet à « **l'ALERTE SMS** » mise en place par la ville pour bénéficier des informations urgentes que nous diffuserons. Pour cela c'est très simple : entrez vos coordonnées et surtout votre numéro de portable, vous pourrez bénéficier d'alertes par SMS envoyées par la commune en cas d'urgence ou d'information utile.

- Ci-dessous, **liens de différents sites Internet recommandés par M. le Maire :**
  - Un site permet de saisir le nom d'un médicament afin de savoir s'il est compatible en cas de symptômes du Covid-19: https://www.covid19-medicaments.com/
  - OMS : Organisation Mondiale de la Santé : https://www.who.int/fr
  - https://solidarites-sante.gouv.fr/
  - https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus

6) ÉVÉNEMENTS ET RASSEMBLEMENTS

- Pour le moment, **aucun événement n'est prévu sur la commune et ce jusqu'à nouvel ordre.** La ville est attentive aux consignes données par la Préfecture et suit l'évolution de l'épidémie.

- Concernant les **messes**, le diocèse a décidé de les suspendre et ce jusqu'à nouvel ordre.

7) HORAIRES DE LA PHARMACIE ET DE LA BOULANGERIE DE CHAMPLAN

- **NOUVEAUX HORAIRES DE LA PHARMACIE :** à partir de lundi 6 avril, la Pharmacie de Champlan, située à l'entrée de la rue du Trou-Mahet adapte ses horaires avec une ouverture de 13h30 à 20h30 du lundi au samedi.

- **NOUVEAUX HORAIRES DE LA BOULANGERIE :** située rue de la Mairie, la boulangerie modifie ses horaires d'ouverture en raison du confinement. Du lundi au vendredi, ouvert de 7H à 14H, le samedi de 8H à 13H, fermé le dimanche**.**

8) AUTRES INFORMATIONS

- A compter du 31 mars, **l'Aéroport d'Orly est fermé temporairement au trafic commercial.**
- Le bureau de **Poste de Longjumeau** dont nous dépendons a réduit ses horaires d'ouverture au public. Concernant la distribution du courrier, la Poste a annoncé que les tournées des facteurs seraient réduites, le courrier et les colis ne seront distribués que trois jours par semaine au lieu de cinq, **les mercredis, jeudis et vendredis.**
- **Navette de la Communauté Paris-Saclay (Ligne F)** : l'offre de la navette gratuite qui traverse Champlan est adaptée au regard du contexte actuel, avec 3 passages maintenus le matin et 3 passages l'après-midi, du lundi au samedi, hors jours fériés. Les nouveaux horaires sont consultables sur le site Internet ou le Facebook de la ville.

Suivez votre navette en temps réel !
Téléchargez l'appli **Zenbus**
sur **IOS** ou **Android**

PARIS-SACLAY MOBILITÉS

GRATUIT

INFORMATION VOYAGEURS

Navette F Navette F Champlan

ADAPTATION DES HORAIRES DE PASSAGE AU 30/03

L'offre de votre Navette est adaptée au regard du contexte actuel lié au COVID-19. Nouveaux horaires :

F Direction Centre Commercial Massy

Du lundi au samedi (hors jours fériés)

Clotais	10:00	10:54	11:48	15:24	16:18	17:12
P.Champlan-B.Fontaines	10:02	10:56	11:50	15:26	16:20	17:14
Mairie de Champlan	10:05	10:59	11:53	15:29	16:23	17:17
La Fontaine	10:06	11:00	11:54	15:30	16:24	17:18
Butte Chaumont	10:08	11:02	11:56	15:32	16:26	17:20
C.Cial Massy	10:16	11:10	12:04	15:40	16:34	17:28
Clotais	10:26	11:20	12:14	15:50	16:44	17:38

F Direction Centre Commercial Villebon 2

Du lundi au samedi (hors jours fériés)

Clotais	10:26	11:20	12:14	15:50	16:44	17:38
P.Champlan - B.Fontaines	10:28	11:22	12:16	15:52	16:46	17:40
Mairie de Champlan	10:31	11:25	12:19	15:55	16:49	17:43
Fontaine	10:32	11:26	12:20	15:56	16:50	17:44
Butte Chaumont	10:34	11:28	12:22	15:58	16:52	17:46
Moulin de la Bretèche	10:36	11:30	12:24	16:00	16:54	17:48
C.Cial Villebon 2	10:40	11:34	12:28	16:04	16:58	17:52
Moulin de la Bretèche	10:44	11:38	12:32	16:08	17:02	17:56
Lavoir	10:46	11:40	12:34	16:10	17:04	17:58
La Fontaine	10:47	11:41	12:35	16:11	17:05	17:59
Mairie de Champlan	10:49	11:43	12:37	16:13	17:07	18:01
P.Champlan - B.Fontaines	10:51	11:45	12:39	16:15	17:09	18:03
Clotais	10:54	11:48	12:42	16:18	17:12	18:06

Du lundi au samedi (hors jours fériés)

Informations sur parissaclay.co/navettes

PARIS SACLAY
Communauté d'agglomération

9) COLLECTE DU SIOM

- **Pour le moment, toutes les collectes sont assurées de façon continue (information en date du 03 avril 2020)**. Le SIOM communique tous les jours à ce sujet. La situation peut évoluer, pensez à consulter leur page ou celle de notre ville qui relaiera leurs informations.
- La déchèterie de Villejust est fermée au public.
- Les sacs végétaux du SIOM sont disponibles sur demande en mairie. Merci de vous signaler avant de venir afin que les sacs vous soient mis à disposition sans contact avec les agents.
- **Message de recommandations du SIOM :**

« *La sécurité des équipages de collecte et la salubrité de l'espace public sont plus que jamais indispensables et vitales. Elles dépendent du civisme et de la responsabilisation de chacun.*
Aussi, nous vous remercions de veiller au respect scrupuleux de ces règles de dépôt :
1/ Les ordures ménagères doivent être impérativement mises en sacs fermés, dans les bacs à couvercle gris ou grenat.
2/ Assurez-vous que les bacs sont bien fermés.
3/ Sortez vos bacs avec des gants ET seulement s'ils sont pleins.
4/ Tous les déchets doivent être déposés dans les bacs et les points de collecte prévus à cet effet et en aucun cas sur la voie publique !

Enfin, merci d'éviter les déchets superflus générés par du rangement ou du jardinage. Privilégiez le stockage en attendant la fin de cette période de confinement : il n'y a aucun enjeu de salubrité à conserver ce type de déchets. »

10) POUR LES ENTREPRISES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

economie.gouv.fr
Le portail de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics

- **Le site du Ministère de l'Economie** est régulièrement mis à jour concernant les aides et informations utiles : https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises
- Le site de notre **Communauté d'agglomération Paris-Saclay** relaie de nombreuses informations dans leur onglet dédié Entreprises du territoire : accompagnement Covid-19 – www.paris-saclay.com

- **Demande d'aide du Fonds de solidarité pour les TPE :** mode d'emploi et formulaire en ligne
  Les services de la DGFiP ont publié un mode d'emploi expliquant la démarche à réaliser en ligne pour demander à bénéficier de l'aide exceptionnelle de 1 500 € du Fonds de solidarité au titre de la crise sanitaire COVID 19.
  Pour rappel, les critères sont les suivants :
  être une TPE, un indépendant ou une micro-entreprise,
  avoir dû suspendre votre activité ou avoir enregistré une baisse de CA de plus de 70 % en raison de l'épidémie de Covid-19.
  Le site impots.gouv.fr rappelle que la demande peut être également faite par le gérant ou un tiers agissant pour le compte d'un client.
  Dans tous les cas, il faut utiliser le formulaire spécifique de la messagerie sécurisée accessible depuis votre espace « Particuliers » sur le site impots.gouv.fr. Sur la base du code SIREN, une seule demande par entreprise sera enregistrée.
  Dans la messagerie, en sélectionnant l'outil « écrire », le menu déroulant vous proposera l'objet « Je demande l'aide aux entreprises fragilisées par l'épidémie Cocid-19 »

11) INITIATIVES CITOYENNES

Contactez-nous si vous voulez vous rendre utile et nous aider à organiser une « **Réserve Citoyenne Civile de Bénévoles** » pour toutes sortes d'actions :

Par exemple :

- appeler les plus fragiles au téléphone, pour un moment de réconfort ou veiller à ce qu'ils ne manquent de rien, courses, pharmacie, repas portés…
- Faire des distributions de courses, colis…
- Aider dans les démarches administratives
- Rompre l'isolement des plus éloignés de leurs familles
- Se sentir utile aux autres…

Pour cela, adressez-nous un mail avec vos coordonnées :Nom, Prénom, Numéro de téléphone, mail et **nous vous contacterons pour nous aider à aider les autres…**

Adresse : contact-mairie@ville-champlan.fr ou tel : 01 69 74 86 60

C'est avec l'énergie de tous que la société prend son sens et se relèvera de cette crise sanitaire.

12) ACTIVITÉS POUR LES ENFANTS ET EN FAMILLES AVEC LES PARENTS

Nous vous proposons de participer aux deux actions suivantes :

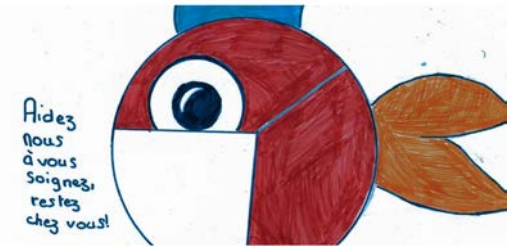

1°) Pensez à faire des dessins, des photos, des poèmes ou des chansons, pour tous ceux qui soignent les malades et tous ceux qui travaillent pour que la vie continue ! Nous les partagerons avec tous ceux qui sont mobilisés, vos témoignages de soutien sont leurs moteurs pour avancer…

2°) Et pour rappel, comme nous vous l'avions annoncé il y a quelques mois à la rentrée de Septembre, la commune de Champlan a lancé la réalisation d'un **Atlas de la Biodiversité** qui consiste à recenser toutes les plantes, fleurs, arbres, animaux, insectes, oiseaux, reptiles… que vous pouvez rencontrer dans votre jardin ou lors de votre courte promenade autour de votre domicile (en respectant les règles de sortie bien sûr). Essayez de faire un inventaire le plus précis possible et de noter l'endroit et la date de votre photo. Ce sont des informations précieuses pour le bureau d'étude qui analysera plus tard vos photos pour les intégrer dans l'inventaire communale.

Toutes les infos sur notre site : rubrique : Environnement -> sous partie Autres Informations -> Atlas de la Biodiversité à Champlan

Vous pouvez faire des photos, des vidéos, des dessins et des poèmes ou des chansons pour nous raconter la Nature qui se réveille au Printemps, grâce à votre mobilisation. Cela vous permettra d'avoir une occupation très utile pour la Protection de la Nature et pour faire prendre conscience qu'il faut respecter tous les organismes vivants, nous aurons ainsi de belles histoires à raconter et à faire partager dans cette période si particulière. Toutes ces précieuses informations seront ensuite compilées dans l'Atlas de la Biodiversité qui constituera notre base de connaissances et de données communales.

Pour tout cela et si vous pensez à d'autres initiatives à partager, si vous souhaitez nous envoyer vos créations, contactez-nous sur : communication@ville-champlan.fr

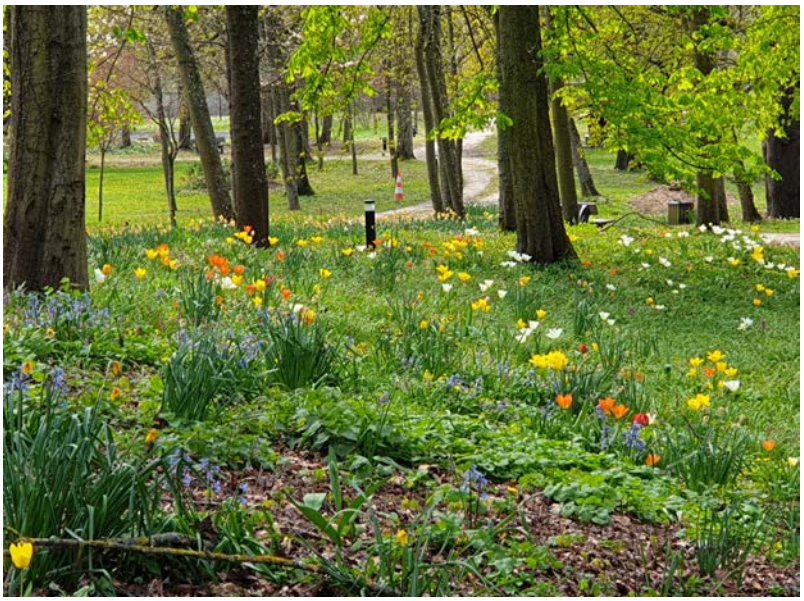

13) RAPPEL DES CONSIGNES

- Si j'ai des symptômes (Rhume, Nez qui coule, Toux, Fièvre) qui me font penser au COVID-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU (15) ou j'envoie un message au numéro d'urgence pour les sourds et malentendants (114).

- Lorsque vous faites vos **courses,** il est fortement recommandé avant de rentrer chez vous, de vous débarrasser des emballages inutiles et de les jeter tout de suite. Il est également recommandé de désinfecter les boites de conserves, barquettes, emballages ou les contenants restants… Pour les produits frais : fruits et légumes doivent être désinfectés avec du vinaigre blanc ou être lavés plusieurs fois à l'eau.

- Pour revoir les mesures d'hygiène recommandées, consultez notre site Internet (Lavage des mains, distance de sécurité, etc…)

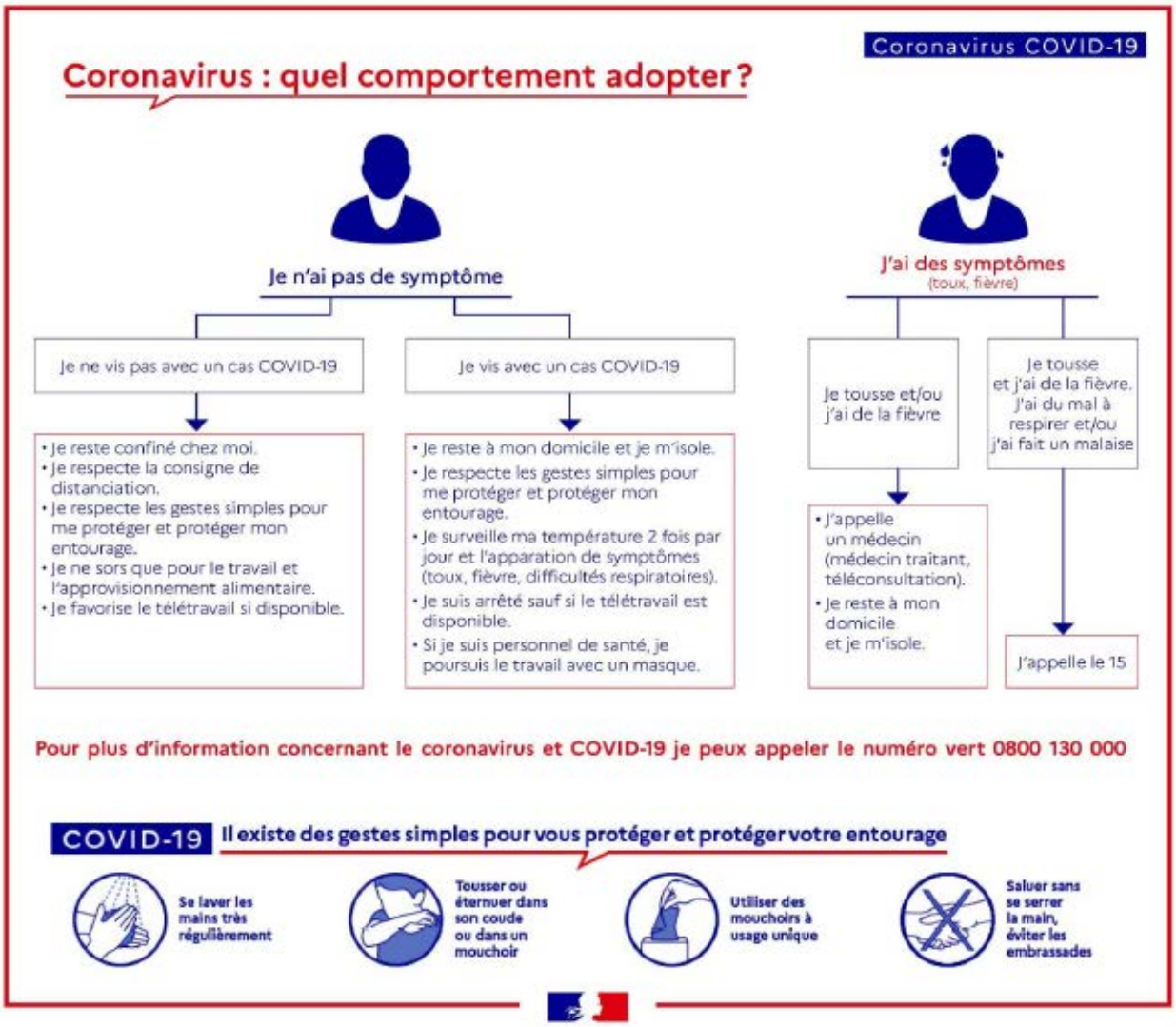

VILLE DE CHAMPLAN

INFORMATION

#COVID_19

Activité physique individuelle :

- pas plus d'**une heure par jour**, à **moins de 1 km** de chez soi
- promenade tolérée **avec les personnes regroupées dans le même domicile**
- possibilité de sortir **son animal de compagnie**.

Déplacements pour raison de santé :

uniquement pour les soins **ne pouvant être assurés à distance** et **ne pouvant être différés (soins urgents**, soins des personnes en affection de longue durée...).

PRÉFET DE L'ESSONNE

Liberté Égalité Fraternité

COVID-19 - INFORMATION

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Afin d'**assurer la sécurité de la population**, l'**accès est interdit** à compter du 31 mars 2020, aux :

- Parcs publics ;
- Berges des fleuves et rivières ;
- Lacs et plans d'eau artificiels ;
- Espaces forestiers ;
- Aux promenades.

#COVID19

Une **attestation numérique** avec un formulaire sera disponible ce lundi sur :

interieur.gouv.fr

Dernière minute : à partir du lundi 6 avril, le Gouvernement met en place une attestation de déplacement dérogatoire numérique.